

SORTIE DE GROUPE

LA SOLUTION SANTE POUR
VOS ANCIENS SALARIES

Notre Démarche

Expert de la protection sociale des entreprises et des particuliers, nous proposons la mise en place d'un contrat collectif pour vos anciens salariés en alternative à la sortie de groupe en Loi Evin.

Chargé de clientèle

Teddy DEKIMPE

tdekimpe@solidaire-assur.com

+33 (6) 85 38 30 58

VOS OBJECTIFS : QUALITE ET SECURITE

Proposer un **contrat de qualité** à vos anciens collaborateurs
Protéger les résultats techniques du contrat des actifs
Faciliter et valoriser l'accompagnement à la retraite (RH et RSE)

NOTRE SOLUTION

Par la mise en place d'un **contrat collectif** spécifique pour vos anciens salariés, en alternative à la Loi Evin, vous leur permettez d'accéder aux meilleures garanties / tarifs et de protéger les résultats techniques du contrat des « actifs »

CONTRAT COLLECTIF

- Garanties de qualité
- Défense des intérêts
- Satisfaction de vos anciens salariés

PILOTAGE

- Pilotage différencié du contrat des actifs
- Variations tarifaires contrôlées

ACOMPAGNEMENT

- Conseil pour la souscription
- Co construction du programme
- Transparence et simplicité

NOTRE EXPERIENCE

Plus de 20 ans d'expérience dans le courtage d'assurances
Accès à l'ensemble du marché des compagnies d'assurance, mutuelles et IP
Acteur de l'Economie Sociale et Solidaire

LOI EVIN, quelques explications !



C'est l'obligation légale de l'assureur de proposer un maintien de la couverture de complémentaire santé aux personnes sortant de garanties collectives.
L'employeur est libre de proposer un autre contrat à ses collaborateurs partant à la retraite.



La sortie de groupe en loi Evin est une extension du contrat des actifs.
Cela signifie que les résultats techniques des contrats en sortie de groupe sont liés aux résultats techniques du contrat collectif des actifs.



La démographie actuelle des entreprises est vieillissante.



Risque de **déséquilibre** dans le rapport Actifs / Inactifs amenant une hausse des cotisations des actifs ou des retraités générant dans les deux cas de l'insatisfaction.

Plus d'informations :
www.solidaire-assur.org / 03 20 55 97 01

